

VIDEO FUTUR

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP S.A. (« VIDEOFUTUR » OU LA « SOCIETE ») DE SES PROPRES ACTIONS

1. Date de l'Assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 juin 2011 a accordé au conseil d'administration une nouvelle autorisation à effet de procéder à l'achat d'actions ordinaires de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce (*5^{ème} résolution*).

Pour rappel, la Société avait, le 25 janvier 2010, mis en œuvre un programme de rachat d'actions sur le fondement de la deuxième résolution de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 23 décembre 2009.

2. Répartition par objectif des titres de capital auto-détenus par la Société directement et indirectement

A la date du 8 juin 2011, la Société détenait 225.527 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité.

3. Objectifs du programme de rachat d'actions

L'objectif du programme de rachat d'actions est de favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, en vue de toute autre affectation qui viendrait à être permise par la loi ou viendrait à être reconnue comme pratique de marché par les autorités compétentes.

L'acquisition ou le transfert des actions peut être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou par voie d'offre publique, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

4. Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions concerne les actions ordinaires regroupées de la Société Videofutur Entertainment Group SA (code ISIN FR0010841189), cotées sur Alternext.

Le **prix unitaire maximum d'achat** des actions de la Société dans le cadre de l'autorisation consentie est de **1,00 euro**, étant précisé que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster ce prix d'achat en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur de l'action.

Le **montant maximal des fonds** destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions s'élève à **250.000 euros**.

Conformément aux articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, les acquisitions réalisées par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de **10% des actions composant son capital**.

Les moyens affectés au contrat de liquidité sont indiqués ci-dessous.

VIDEO FUTUR

5. Durée du programme de rachat d'actions

Cette autorisation est valable pour une période de **dix-huit mois** à compter de la date de l'Assemblée Générale du 9 juin 2011, soit au plus tard jusqu'au **9 décembre 2012**.

6. Principales caractéristiques du contrat de liquidité

Identité du prestataire de service d'investissement

Pour les besoins de son programme de rachat d'actions, la Société a conclu le 25 janvier 2010 un contrat de liquidité avec un prestataire indépendant, la société Oddo Corporate Finance, société en commandite par actions au capital de 4.050.000,00 euros dont le siège social est situé 12, bd de la Madeleine, 75009 Paris immatriculé au RCS sous le n° 317 665 289.

Marchés concernés

Les rachats d'actions sont effectués sur le marché Alternext de NYSE Euronext.

Moyens affectés au contrat de liquidité

Les moyens alloués en janvier 2010 par la Société au contrat de liquidité s'élève à la somme de **100.000 euros**, sans changement à ce jour.